

Caractéristiques du produit

Nom du produit	Séries de comptes d'épargne à intérêt élevé (personnel) de la Banque Équitable [A] – EQB100 Séries de comptes d'épargne à intérêt élevé (personnel) de la Banque Équitable [F] – EQB200
Type de placement	Compte bancaire d'épargne à intérêt élevé
Émetteur	BANQUE ÉQUITABLE
Admissible à la couverture de la SADC	Le compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable est admissible à l'assurance de la SADC, sous réserve des limites et des politiques de la SADC. http://www.cdic.ca/fr/Pages/default.aspx
Admissibilité au compte	Résidents canadiens seulement
Type de compte	Régimes enregistrés et non enregistrés
Dépôt initial minimal	500,00 \$, sous réserve de modifications en tout temps à la seule discrétion de la Banque Équitable, moyennant un préavis raisonnable au courtier
Solde minimal au compte	500 000,00\$, sous réserve de modifications en tout temps à la seule discrétion de la Banque Équitable, moyennant un préavis raisonnable au courtier
Inscription	Comptes prête-nom seulement
Devise	Dollars canadiens seulement
Opérations	Les opérations ne peuvent être effectuées que par l'entremise de Fundserv Inc. Nombre illimité de dépôts ou de retraits avec règlement en T+1. L'heure de clôture des opérations quotidiennes est 16 h (HE)
Frais	Aucuns frais associés au compte d'épargne à intérêt élevé, sous réserve de modifications en tout temps à la seule discrétion de la Banque Équitable moyennant un préavis raisonnable au courtier
Rémunération du courtier	EQB100 – Série [A] : 25 points de base par année calculés sur le solde de clôture quotidien et payés mensuellement. EQB200 – Série [F] : Aucune rémunération versée
Taux d'intérêt	Les taux d'intérêt peuvent être modifiés sans préavis. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture, au taux d'intérêt applicable ce jour-là, et versés mensuellement au compte sous forme de distributions réinvesties. Les taux d'intérêt en vigueur sont disponibles à l'adresse https://www.equitablebank.ca/fr/home .

Le compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable est disponible par l'entremise d'un groupe de conseillers en placements autorisés sélectionnés du réseau Fundserv Inc.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Le service de dépôt de la Banque Équitable

1-844-235-2000

Courriel: HISAinfo@eqbank.ca





Modalités

Dans les présentes modalités, **compte d'épargne à intérêt élevé** et **compte** désignent le compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable, **la Banque**; **nous, notre** et **nos** désignent la Banque Équitable; et **vous, votre** et **vos** désignent chaque client. Le terme **courtier** désigne un courtier en placement au Canada qui a conclu un contrat avec la Banque Équitable pour vendre le compte d'épargne à intérêt élevé.

Les placements effectués dans le compte d'épargne à intérêt élevé sont déposés dans un compte bancaire de la Banque. En échange de l'ouverture par la Banque d'un compte d'épargne à intérêt élevé et de la prestation de services pour le compte, vous reconnaissez et acceptez ce qui suit :

Disponibilité

Le compte n'est disponible que par l'intermédiaire d'un courtier, qui le détiendra en fiducie pour vous. Le compte n'est offert qu'en dollars canadiens, aux résidents du Canada.

Produits

Les séries A et F offrent des comptes d'épargne à intérêt élevé de la Banque :

Série [A] – EQB100 Série [F] – EQB200

Les caractéristiques et les exigences de votre compte peuvent changer en tout temps, à notre discrétion. Pour obtenir la version la plus à jour, veuillez consulter les caractéristiques de nos produits comptes d'épargne à intérêt élevé à l'adresse https://www.equitablebank.ca/fr/home.

Opérations

Seul le courtier peut effectuer un dépôt au compte ou un retrait du compte en soumettant une demande à l'agent serveur désigné par la Banque à cette fin, soit, jusqu'à nouvel ordre, Fundserv Inc. La Banque ou l'agent serveur peut établir des règlements, des politiques ou des procédures pour permettre l'accès au compte par le courtier par l'intermédiaire de l'agent serveur.

Remboursabilité

Le compte est payable en tout ou en partie sur demande. Le paiement aura lieu un jour ouvrable après la réception de la demande de rachat par la Banque.

Taux d'intérêt

Les taux peuvent être modifiés sans préavis. Les taux d'intérêt actuels applicables au compte sont disponibles à l'adresse https://www.equitablebank.ca/fr/home.

Calcul des intérêts

Les intérêts à payer a compte sont calculés sur le solde de clôture quotidien au taux d'intérêt annuel en vigueur ce jour-là. Les intérêts sont versés mensuellement directement au compte sous forme de distributions réinvesties

Frais de service

Il n'y a actuellement aucuns frais de service ni de frais d'opération à payer à la Banque pour les opérations au compte. Votre courtier peut imposer des frais ou des frais d'opération liés au compte.

La Banque peut, à sa discrétion, introduire, modifier ou augmenter les frais liés au compte et en aviser, en votre nom, par écrit le courtier dans les trente (30) jours précédant la date d'entrée en vigueur de tout changement.

Rémunération du courtier

La Banque peut payer à votre courtier une commission de 0,25% sur les comptes EQB100 de série A pour son service d'agent de vente. Les comptes EQB200 de la série F ne sont assortis d'aucune rémunération puisqu'ils sont destinés à être utilisés par les clients qui ont des comptes assortis d'honoraires avec le courtier. Ce taux peut changer de temps à autre sans préavis à votre intention ou à celle du courtier.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

Sauf disposition contraire indiquée aux présentes modalités, la Banque n'utilisera vos renseignements personnels que pour vous fournir le compte et pour effectuer, surveiller ou autrement traiter le compte. La Banque s'engage à respecter et à protéger la confidentialité de vos renseignements personnels.

La protection de la confidentialité est un aspect fondamental de nos pratiques d'affaires. Pour obtenir des renseignements sur les principes de protection des renseignements personnels de la Banque, veuillez consulter https://www.equitablebank.ca/fr/privacy.

Assurance-dépôts

La Banque Équitable est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Le compte d'épargne à intérêt élevé est admissible à l'assurance-dépôts de la SADC, sous réserve des limites et des politiques applicables de la SADC. Pour en savoir plus, visitez http://www.cdic.ca/fr/Pages/default.aspx.

Transfert

Vous ne pouvez pas vendre ou céder votre compte, ni le transférer à une autre partie, à moins que cette vente, cette cession ou ce transfert n'ait lieu en vertu de la loi ou que la loi ne l'autorise et que votre courtier obtienne le consentement de la Banque ou de son agent serveur.

Droit de gel ou de rachat

La Banque peut geler ou racheter les fonds au compte sans préavis à votre intention ou à celle du courtier en votre nom, lorsque la loi l'exige, ou en tout temps si la Banque a des motifs raisonnables de croire que le produit est utilisé à des fins illégales, inappropriées ou frauduleuses, et/ou qu'il est exploité d'une manière insatisfaisante pour la Banque ou contraire à ses politiques ou aux présentes modalités.

Demandes de tiers

La Banque se conformera à toutes les demandes légitimes de tiers qu'elle reçoit à l'égard du compte sans en aviser le courtier ou vous-même. Si la Banque se conforme à une demande d'un tiers, elle peut imputer au compte les frais raisonnables qu'elle doit engager pour le faire.

Modification

La Banque peut, de temps à autre, à sa discrétion et sans préavis, modifier les présentes modalités. L'avis de ces changements sera envoyé au courtier en votre nom.

Vérification du compte

La Banque enverra les renseignements sur le compte à votre courtier au fur et à mesure des activités qui y sont effectuées afin que votre courtier puisse inclure des renseignements sur le compte dans les relevés ou les dossiers de compte qu'il vous envoie. Vous devez communiquer avec votre courtier pour signaler toute erreur concernant le compte et celui-ci doit aviser la Banque dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant l'opération. Si votre courtier n'avise pas la Banque dans les quatre-vingt-dix (90) jours, alors il sera finalement et de manière concluante décidé entre vous et la Banque que cette publication et le montant de la transaction sont valides et exacts, et que vous exonérez la Banque et son agent serveur de toute réclamation en lien avec ladite opération. Vous serez lié par le présent article même si le relevé de compte de votre courtier est retardé ou qu'il ne vous a jamais été remis pour quelque raison que ce soit.

Résiliation

La Banque peut résilier le produit compte d'épargne à intérêt élevé moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à votre courtier en votre nom. Au moment du paiement de tout solde au compte à votre courtier à la date d'entrée en vigueur de la résiliation, vous n'aurez aucun autre droit ni intérêt dans le compte.





Langue

You hereby acknowledge having required that these Terms and Conditions and all documents, agreements, and notices related here, be drafted in French. Vous reconnaissez avoir exigé que la présente convention s'étende à tous les avis et documents s'y rapportant soient rédigés en français.

Procédures relatives aux plaintes

Si vous avez une plainte ou une préoccupation, veuillez communiquer d'abord avec votre courtier. Si votre courtier ne règle pas le problème, vous pouvez communiquer avec le service des dépôts de la Banque Équitable :

Téléphone : 1-844-235-2000 Courriel : <u>HISAinfo@eqbank.ca</u>